

Monsieur le Président demande s'il y a une autre intervention au sein du Conseil communal.

Il passe la parole à Madame Sylvie Magne, qui intervient en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

J'ai le plaisir de vous faire part des invitations suivantes :

1^{ère} invitation

Comme vous le savez peut-être, lors de chaque législature, notre Service des Forêts met un point d'orgue à organiser une sortie destinée aux membres du Conseil général, à laquelle participent également les membres du Conseil communal. Afin que vous veniez nombreux à cette rencontre, merci de bien vouloir d'ores et déjà réserver l'après-midi du samedi 28 septembre 2013 de 13 h à environ 18 h. De plus amples informations quant au déroulement et au programme vous parviendront par courrier d'ici la fin juillet 2013.

2^{ème} invitation

Dans le cadre du projet de régionalisation des sports de l'ARG, votre Conseil devra, le 27 mai prochain, prendre position quant à l'adhésion de notre Commune à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », au même titre que l'ensemble des législatifs de notre district. Afin de bien cerner les enjeux de la régionalisation des sports en Gruyère, appelée des vœux du Conseil communal dans son ensemble, l'ARG a prévu la tenue de trois séances d'information, ouvertes au public. Comme vous pouvez le voir sur l'affiche qui vous a été distribuée tout à l'heure, ces séances auront lieu chaque soir à 20 h, soit :

- le 4 avril à Charmey, à la salle du Maréchal-Ferrant, au Village d'Enhaut ;
- le 11 avril à Pringy, à la Maison du Gruyère, Place de la Gare 3 ;
- le 17 avril à Riaz, à la Salle paroissiale, Rue Hubert-Charles 4.

Le Conseil communal se recommande pour que nombreux vous participiez à l'une des trois séances précitées. Il vous encourage également à transmettre cette invitation à toute personne domiciliée dans notre district, intéressée par ce sujet sur lequel elle pourra se prononcer tout prochainement en assemblée communale. D'ores et déjà merci de votre participation ainsi que de votre attention.»

Monsieur le Président remercie Madame Sylvie Magne. Il constate que Madame Thérèse Luchinger demande la parole.

∞ ∞ ∞

Question 3 : Evaluation des besoins au niveau des structures extrafamiliales et parascolaires en Gruyère

Au nom du Groupe **PDC/PVL**, Madame Thérèse Luchinger intervient en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 3 mars dernier, l'arrêté fédéral « Oui à la famille » a échoué à la majorité des cantons, donnant ainsi un signal clair aux cantons et communes quant à leur compétence originaire et exclusive dans le domaine de la politique familiale.

En préparant notre question, nous nous sommes demandé combien de générations le Conseil général de ce soir allait réunir. A notre avis, 3 types générations sont ici présents :

- les grands-parents qui gardent peut-être leurs petits-enfants ;
- les pères et mères qui jonglent entre leur activité professionnelle et différentes solutions de garde pour leurs enfants ;
- les plus jeunes qui, comme moi, n'ont pas encore d'enfants, mais pour qui la thématique « conciliation vie professionnelle et vie familiale » est préoccupante.

Notre canton a déjà fait le pas pour encourager le principe de conciliation vie professionnelle et vie familiale puisqu'il a adopté une loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, laquelle est entrée en vigueur en 2011. Selon l'art. 6 de cette loi, il est prévu que les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.

Au vu de cette disposition, nous aimerions savoir où se situe aujourd'hui cette évaluation des besoins. Dans l'attente de cette évaluation finale et compte tenu de l'arrivée toujours plus croissante de nouvelles familles dans notre Commune, est-il d'ores et déjà prévu des places supplémentaires dans les crèches pour les prochains mois ou années à venir ?

Selon la secrétaire générale de la Fédération des crèches fribourgeoises, qui s'exprimait récemment dans un hebdomadaire, une famille à Fribourg doit attendre un an à un an et demi pour trouver une place dans une crèche. Comment le Conseil communal entend-il agir pour qu'une telle situation n'affecte pas les familles bulloises ?

La diversité des offres de structures d'accueil extrafamilial et parascolaire (crèches, mamans de jour agréées, accueil du matin, du midi et du soir, devoirs surveillés) conduisent beaucoup de parents à multiplier les démarches pour obtenir des renseignements sur les modalités et la disponibilité des différents services offerts. N'est-il pas envisageable que la Commune mette en place une plateforme centralisée et efficace, sur laquelle les parents pourraient obtenir des informations fiables ?

D'autre part, l'introduction de la première enfantine dès la rentrée scolaire de l'automne prochain entraînera des horaires répartis en demi-journée (lundi matin, mercredi matin, jeudi après-midi et vendredi matin). Ces horaires ne vont pas sans créer des difficultés à nombre de parents qui travaillent à temps partiel ou complet. Ces derniers sont contraints de trouver une solution pour « combler » ces demi-jours sans école, étant donné que ces enfants ne sont plus pris en charge dans une crèche, parce qu'officiellement scolarisés. Bien qu'une solution trouvée dans un cadre familial soit régulièrement possible, il n'en demeure pas moins que le recours à une maman de jour semble être l'une des solutions les plus usitées. Nos questions :

1. existe-t-il aujourd'hui suffisamment de mamans de jour ou assistantes parentales agréées en Gruyère ?
2. la situation aura-t-elle évolué dès la rentrée 2014 ?
3. auprès de quel organe les parents peuvent-ils se renseigner ?
4. s'agissant des parents des tous jeunes écoliers bullois qui feront leur entrée en scolarité à Morlon, où peuvent-ils s'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accueil extrascolaire existant ?
5. qu'en est-il des accords entre Bulle et Morlon à ce niveau ?

L'accueil extrafamilial coûte certes beaucoup d'argent à une commune. Mais le Groupe PDC/PVL reste convaincu qu'il s'agit d'un investissement pour le futur et qu'un encadrement de qualité dès la petite enfance constitue un solide apprentissage de la vie communautaire. S'il est vrai que les parents doivent prendre leurs responsabilités, la collectivité et le politique ne doivent pas manquer à leur devoir.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie de votre attention.
Au nom du groupe PDC/PVL : Thérèse Luchinger et Patric Davet. »

Monsieur le Président remercie Madame Thérèse Luchinger pour son intervention. Il demande si le Conseil communal souhaite répondre directement à ces questions.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Josiane Romanens, Vice-Syndique, s'exprime en ces mots :

« Je peux déjà vous indiquer que l'Administration communale est à même de fournir des renseignements sur toutes les structures d'accueil qui existent et que le Service du Contrôle des Habitants distribue à chaque nouveau citoyen une pochette contenant de nombreuses informations relatives au canton. De plus, depuis cette année, nous y avons joint le dépliant intitulé « Ville de Bulle au bout du fil », dans lequel sont répertoriées toutes les crèches de la Gruyère avec leurs coordonnées respectives. Le site communal « bulle.ch » donne également toutes les informations relatives à l'accueil en crèches.

Actuellement, les trois crèches situées sur territoire bullois offrent 90 places d'accueil ; en y ajoutant les autres crèches de la Gruyère, nous arrivons à un total de 189 places. La Commune a signé des conventions avec l'ensemble des crèches du district. L'accueil familial de jour, dans son rapport 2011, mentionnait 80 assistantes parentales qui accueillent 725 enfants pour plus de 200'000 heures de garde mais il est certain que cela n'est pas suffisant. D'après la Fédération fribourgeoise des crèches, il manque 1'500 places d'accueil dans le canton.

En début d'année, le SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse) a évalué les besoins de notre Commune en fonction des chiffres donnés par le Service du Contrôle de l'habitant. Le potentiel maximal pour les 0-4 ans est de 146 places en crèches et 45 assistantes parentales à plein temps.

L'été dernier nous avons eu simultanément une demande de locaux et une autre demande pour l'ouverture d'une crèche. Nous avons mis en contact les personnes concernées, mais malheureusement, pour des raisons financières, le projet a été abandonné.

J'ai des informations sur un projet de crèche interentreprises qui est en gestation dans la zone industrielle de Planchy, pour 45 places. Mais le projet en est vraiment à ses débuts car la Société propriétaire du terrain sur lequel se construirait cette crèche a d'autres investissements qui, pour l'instant, sont prioritaires sur celui de la crèche.

Il y a lieu de relever que le budget communal pour l'accueil de la petite enfance a passablement augmenté ces dernières années, il était de CHF 260'000.-- en 2006 alors qu'aux comptes 2012, il est à CHF 590'000.--.

Maintenant, il faut savoir qu'il y a toute une réflexion qui se fait au niveau de l'ARG (Association régionale Gruyère) concernant les crèches et je laisserai Monsieur le Syndic, qui préside le groupe de travail, s'exprimer par rapport à ceci. Merci. »

Monsieur le Syndic intervient comme suit :

« Je vais vous donner brièvement quelques renseignements sur cette Commission de l'ARG qui s'occupe des affaires communales, dont Madame Sylvie Magne et moi-même sommes membres à titre de représentants de la Ville de Bulle. Dans ce cadre-là, un groupe de travail se penche sur la mise en place de l'accueil extrafamilial (les crèches pour les petits ainsi que l'accueil extrascolaire) dans le district car il est évident que la problématique ne peut plus simplement être regardée au niveau d'une seule commune ; on estime qu'il s'agit d'un problème régional étant donné que des enfants bullois sont placés dans toutes les crèches du district et vice-versa.

Suite à la demande de deux communes en particulier, le groupe de travail de l'ARG s'est penché depuis un an sur cette problématique ; dans un premier temps, nous avons étudié ce qui se fait ailleurs et ce qu'il serait possible de faire en Gruyère. Cela représente bon nombre de rencontres. Actuellement, nous sommes au stade de la collecte d'informations et nous avons réalisé une enquête auprès de toutes les communes de la Gruyère pour déterminer ce qui existe en termes de crèches, de garderie et de « Spielgruppe », de même que d'écoles maternelles car il faut savoir que dans la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial, les garderies sont aussi considérées comme des structures que les communes devraient soutenir. La récolte d'informations étant terminée, nous avons une vision bien précise de l'emplacement des crèches et des garderies dans le district. S'agissant de l'accueil familial de jour, dont je préside la Commission financière, les chiffres exacts ont été communiqués et sur ces bases, nous allons demander au SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse) d'établir,

au moyen de leur programme informatique spécifique, quel est le besoin en places d'accueil pour la Gruyère. C'est en fonction de ces résultats que nous allons déterminer ce qui manque.

Le premier objectif que le groupe de travail veut atteindre est de répondre à la loi mais aussi de faciliter, pour tous les parents, le choix d'une structure adaptée et de savoir où est-ce qu'il en existe. Il y aura lieu également d'adapter le plan comptable du Canton au niveau des structures d'accueil, l'ARG n'étant pas seul maître à ce niveau-là. Un des objectifs pour 2015 est également la création d'un programme informatique via internet permettant à chaque parent d'évaluer le coût du placement de leur enfant. C'est un outil performant, que certains cantons, dont Vaud, expérimentent déjà et auquel nous voulons nous intéresser. Pour terminer, je dirais aussi que ce groupe de travail a pour but non pas d'unifier mais d'uniformiser les tarifs des différentes structures. On ne peut unifier du fait que les coûts diffèrent, d'une part selon le type de structure et d'autre part selon les endroits et peut-être aussi selon les soutiens. Il est toutefois certain que nous voulons nous baser sur le prix coûtant et non pas sur les participations au déficit de structures. Nous ne pouvons que saluer ce type d'initiative, émanant, il faut le souligner, de communes. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic.

∞ ∞ ∞

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou interventions.

Question 4 : Demande d'emplacement du stand de l'Association Palliative-Fribourg sur la Place du Marché et non sur la Place des Alpes.

Madame Marie Christine Baechler (PS) intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers et chères collègues,

Je me permets de faire une requête toute infirmière au Conseil général de ce soir. Comme vous le savez, nous avons une stratégie nationale de soins palliatifs qui vise entre autres objectifs :

- de garantir l'accessibilité à des soins palliatifs de qualité pour tous les citoyens, que ce soit à domicile, dans les homes, dans les établissements socio-éducatifs ou dans les hôpitaux ;*
- d'élaborer des formations spécifiques pour les soignants, les médecins de 1^{er} recours et les bénévoles ;*
- de faire connaître à toute la population les soins palliatifs et l'offre existante.*

Pour ce faire, l'Association Palliative-Fribourg a entrepris des actions d'information en allant à la rencontre de la population aux marchés de Bulle et de Fribourg. A Fribourg, son stand a été placé au cœur du marché et l'Association a réellement pu bénéficier de conditions optimales pour rencontrer les fribourgeois.

Or, comme relevé lors de l'Assemblée générale de Palliative-Fribourg la semaine dernière, le stand des soins palliatifs a été autorisé, à Bulle, à la Place des Alpes. L'Association s'est sentie décentrée et n'a pas bénéficié des meilleures conditions possibles pour rencontrer la population gruérienne. Elle va renouveler l'expérience le 27 juin prochain et je souhaiterais que la Police locale puisse lui offrir une place au cœur du marché afin de permettre une information et un échange des plus fructueux avec la population bulloise. Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Christine Baechler pour son intervention et demande si Monsieur Yves Sudan veut y répondre.